

Commune de Notre-Dame de Bondeville

REGISTRE DES ARRÊTÉS MUNICIPAUX

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2023-42

Instauration d'une zone 30 rue Léopold Duparc et rue des Longs Vallons

Madame le Maire,
VU, le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU, les dispositions du Code de la Route en vigueur,
VU, les dispositions du règlement métropolitain de voirie en vigueur,
CONSIDÉRANT l'intensification du flux de circulation et la vitesse excessive constatée rue des Longs Vallons et rue Léopold Duparc,
CONSIDÉRANT qu'il convient d'assurer la sécurité des piétons, riverains et usagers des voies précitées,

ARRÊTE CE QUI SUIT :

Article 1^{er} : L'arrêté n° 2023-42 abroge l'arrêté n° 2008-81 en date du 23 mai 2008, instaurant une vitesse limitée à 30 km/h rue Léopold Duparc.

Article 2 : L'arrêté n° 2023-42 instaure une zone 30 rue Léopold Duparc et rue des Longs Vallons.

Article 3 : Les services de la Métropole Rouen Normandie seront chargés de prendre toutes les dispositions nécessaires afin que soit réalisée l'implantation des panneaux de signalisation, pré signalisation et marquage réglementaires.

Article 4 : Les dispositions définies par le présent arrêté entreront en vigueur dès la mise en place de la signalisation horizontale et verticale correspondante.

Article 5 : Il est possible, dans un délai de deux mois à compter de la date de la publication de cet arrêté :

- Soit de saisir d'un recours gracieux Madame le Maire,
 - Soit de saisir d'un recours contentieux le Tribunal Administratif de Rouen.
- Aucune de ces voies de recours ne suspend l'application du présent arrêté.

Article 6 : Les infractions liées au non-respect des dispositions du présent arrêté seront constatées par un procès-verbal et poursuivies conformément aux dispositions du Code la Route.

Article 7 : Madame le Maire est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à Monsieur le Président de la Métropole Rouen Normandie, au Commissariat de Police de Maromme, aux services techniques municipaux et à Monsieur le Chef de la Police Municipale.

Fait à Notre Dame de Bondeville,
Le mardi 14 mars 2023



Madame le Maire,

Myriam MULOT

Publié sur le site internet : <https://www.ville-nd-bondeville.fr> et sur les panneaux électroniques d'informations municipales le :

..... 18 avril 2023